



Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Mme Sophie Cluzel
Secrétaire d'Etat chargée des
Personnes handicapées
14, avenue Duquesne
75700 Paris

Saint-Renan, le 26 novembre 2019

Objet : Transmission de la « Lettre ouverte » de parents de jeunes adultes placés en IME

Madame la Ministre,

J'ai récemment été saisi par des parents de jeunes adultes placés en IME concernant leur prise en charge, et plus particulièrement, sur les conséquences d'une réduction des situations de prise en charge au titre de « l'amendement Creton ».

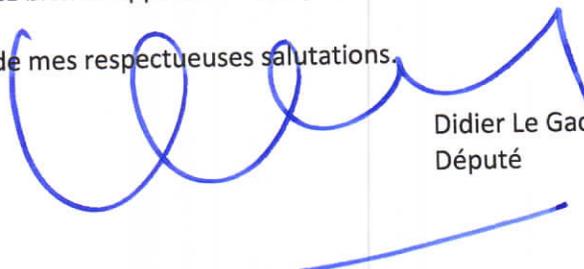
A travers le présent courrier, je tiens à vous transmettre copie de leur « Lettre ouverte ».

Je précise que dans le Finistère, 180 jeunes de plus de 20 ans sont en attente de places en secteur adulte, et que 489 jeunes enfants ne peuvent plus entrer en IME faute de places.

Dans ce contexte où le système se trouve « congestionné », je souhaitais vous faire part de ces témoignages de parents démunis et en recherche de solutions de prise en charge.

Je vous remercie donc de l'accueil que vous voudrez bien accorder à cette « Lettre ouverte », ainsi que pour les éléments de réponse que vous voudrez bien m'apporter à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.



Didier Le Gac
Député

PJ : Copie de la « Lettre ouverte » de parents de jeunes adultes placés en IME

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh



Lettre ouverte

Notre courrier s'adresse principalement et conjointement à celles et ceux élu(es) au Conseil départemental et aux représentants de l'Agence Régionale de Santé.

Comme vous le savez, Madame Cluzel, Secrétaire d'État auprès du premier ministre, chargée des Personnes handicapées, a décidé en 2018, de la "suppression " des dispositions de l'amendement Creton voté en novembre 1989 dont bénéficient les jeunes personnes handicapées de plus de 20 ans et qui leur permet, pour encore 4 ans, de rester accueillies en IME en attendant une place en établissement pour adulte handicapé, qui leur correspond.

Pour nous parents, cette décision aurait été acceptable si les moyens nécessaires avaient suivi.

Or ce n'est pas le cas.

Samedi dernier, 9 novembre 2019, nous nous sommes réunis à Châteaulin et chacun a pu exprimer ses inquiétudes. Voici quelques exemples de témoignages de parents désespérés.

Un exemple, concernant les personnes en orientation MAS, pour faciliter le fonctionnement des IME (économie de personnel le week-end), lors des retours à la maison, il nous a été demandé de trouver des solutions .Trouver un placement même temporaire n'est pas chose aisée, voire impossible au regard des listes d'attente.

Un autre exemple, « on nous impose un accueil séquentiel, pour permettre à plus de jeunes adultes d'être pris en charge. 2 heures par ci, 2 heures par-là. Ce qui implique pour nous, parents de nous rendre disponibles. »

Que dire du coût lié au transport !

Pour le constat fait samedi dernier, certains parents et majoritairement certaines mamans ont fait le choix de sacrifier leur vie professionnelle.

Et que dire de la vie familiale, l'obligation de consacrer plus de temps à l'enfant handicapé, diminue le temps consacré à la fratrie. Nous connaissons des familles qui ont été détruites par cela.

Parfois, les enfants doivent rester dans les familles, faute de lieux d'accueil, ce qui conduit à un confinement et une désocialisation des familles. Nos enfants ne sont pas destinés à rester chez nous. Il faut qu'ils aient leur vie aussi, hors de chez papa et maman.

Quand vous refusez de communiquer sur les indicateurs que sont les listes d'attente, vous privez l'ensemble des acteurs présents au Copil d'une vue réelle des besoins. Pour le handicap mental, plus de 1800 personnes en listes d'attente ou en inéquation de places.

On assiste à une situation de blocage par l'absence de création de réelles places que ce soit en foyer de vie, Foyer d'accueil médicalisée et maison d'accueil spécialisée et nous ne parlons pas des 300 personnes handicapées en attente de prise en charge en SAVS.

Au niveau du 5^{ème} schéma, quand nous lisons les propositions suite au COPIL restreint, nous restons sceptiques.

Créer une plateforme territorialisée « transition âge adulte » jeunes en situation de handicap pour les 16-25 ans.(pluridisciplinaire et polyvalente).Pas de places type foyer de vie ou FAM créées.

Identifier l'offre actuelle et les besoins en habitat inclusif.

Cette belle société inclusive que vous voulez nous imposer, n'est pas acceptable dans le sens où les moyens ne sont pas mis en place au regard des attentes et des besoins réels de nos jeunes adultes formulés dans leur projet de vie.

C'est un sentiment d'abandon qui prédomine et cela nous le refusons.

Peut-on impunément détruire les familles en ne solutionnant pas une prise en charge réelle et efficace ?

Vous nous avez parlé de budget contraint. Contraint pour qui ?

Pour nous surement, car nos jeunes ne sont pas accueillis ou pris en charge correctement.

La loi de 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prétendait leur donner des droits, ils se trouvent aujourd'hui bafoués.

Une autre chose, nous avons saisi le Défenseur des Droits pour nous entendre dire que la solution est d'aller au tribunal administratif. Est-ce raisonnable, Peut-on l'entendre ?

Lui aussi, nous a abandonné en rase campagne.

Nous attendons de vous, politiques et décideurs, une solution pérenne pour chacun de nos proches souffrant d'un handicap en adéquation avec leur projet de vie, rien d'autre.